
UN ÉVÊQUE PEUT-IL S'OCCUPER DES AFFAIRES SOCIALES?



En octobre dernier, lorsqu'il m'a été demandé d'être membre de la Commission nationale épiscopale des Affaires sociales et même d'en être le président, plusieurs souvenirs me sont venus à la mémoire. Je me suis rappelé comment mes prédécesseurs à ce poste avaient reçu de dures remarques à cet effet : « Les évêques ne doivent pas se mêler de politique; un évêque ne doit pas s'occuper des questions économiques; les évêques en ont assez de voir aux affaires religieuses de leurs diocèses; les évêques devraient commencer à se préoccuper de l'évangélisation de leur monde, etc. » Ces remarques que j'avais surtout entendues en 1983 lorsque la Commission des Affaires sociales avait publié un document pastoral sur l'éthique économique, je ne devais pas tarder à en recevoir de semblables. Aux lendemains d'une première lettre au Gouvernement Fédéral au sujet de la loi sur le contrôle des armes à feu, je recevais quelques lettres dénonçant la participation des évêques à ce dossier. Je dois ajouter que pendant les 15 années que j'ai été responsable de la pastorale sociale au diocèse de Québec, des propos semblables m'étaient tenus.

L'ÉGLISE AU COEUR DU MONDE

Et pourtant dans la Constitution pastorale « Gaudium et Spes », promulguée il y a déjà trente ans par les Pères du Concile Vatican II, on peut lire au premier paragraphe : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes et des femmes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux et celles qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des femmes et des hommes, rassemblés dans le Christ conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous et à toutes. La communauté des chrétiens et des chrétiennes se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire. »

VOULEZ-VOUS...

Au moment de son ordination épiscopale, l'évêque-élu est interrogé s'il veut annoncer l'Évangile du Christ avec fidélité et sans relâche, s'il veut garder dans son intégrité le dépôt de la foi, s'il veut travailler à la construction du Corps du Christ, s'il veut prendre soin comme un père, du peuple de Dieu, s'il veut accueillir avec amour, au nom du Seigneur, les pauvres, les étrangers et tous ceux et celles qui sont dans le besoin... C'est la règle très ancienne de l'Église qu'en présence du peuple, celui qui va devenir évêque s'engage à maintenir la foi et à s'acquitter des devoirs de sa charge.

UN DIRECTOIRE EXIGEANT

Dans le Directoire des évêques en leur ministère pastoral, plusieurs chapitres explicitent les devoirs de la charge d'un évêque, tant dans l'Église universelle que dans son Église particulière. Maître dans la communauté de foi, pontife d'une communauté de culte, père et pasteur dans la communauté hiérarchique, il est à la tête de la communauté de charité. Et à ce titre, il doit exercer la charité et voir à la formation à la charité. S'il doit promouvoir les oeuvres de charité et d'assistance, il doit également promouvoir la justice sociale. « Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent

pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Église pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive. » (Synode des Évêques, 1971)

« L'évêque a particulièrement conscience du devoir qu'il a de former l'Église qui lui est confiée au sens de la justice sociale, nationale ou internationale. La vie quotidienne du fidèle est comme un levain évangélique au foyer, à l'école, au travail, dans la vie sociale et civile, et c'est là la contribution spécifique des chrétiens à la justice. À cela s'ajoutent les prévisions et les significations qu'ils peuvent apporter aux tâches humaines. L'éducation à donner doit être en conformité avec les principes évangéliques de la morale personnelle et sociale, exprimée dans un témoignage chrétien vivant. L'évêque estimera donc hautement favorisera et, s'il y a lieu, suscitera les oeuvres et institutions de caractère économique et social, et collaborera sincèrement avec les institutions semblables publiques ou privées déjà existantes, qui ont pour objectif la justice sociale, une équitable distribution de l'usage et de la possession des biens, par le moyen d'études et d'actions sociales, d'associations d'ouvriers et d'artisans, par des initiatives économiques et pécuniaires et autres. Toutes constituent un champ immense de dévouement où les laïcs sont conviés à exercer la charité en travaillant à la justice et à la communion entre les hommes. L'évêque, avec son clergé, y affirmera sa présence en inspirant, en patronnant et en secondant inlassablement ses frères, dans sa charité pastorale. Se rappelant le caractère religieux et moral de son rôle social, il veillera à ce que ses actes, même en apparence, ne dépassent pas ces limites. » (Directoire des Évêques)

UNE AUTHENTIQUE INSPIRATION

« Toute la charité active de l'évêque et de la communauté chrétienne doit briller de probité, de sincérité, de grandeur d'âme. Par là transparaîtra l'amour gratuit de Dieu pour les hommes, lui qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et les injustes. Toutes les oeuvres de piété, d'assistance et d'apostolat doivent resplendir d'une authentique charité; c'est le meilleur argument pour exciter les coeurs à glorifier le Père qui est dans les cieux. Pour cette raison, l'évêque accepte d'unir les forces de son diocèse à celles des autres, en particulier à celles de nos frères chrétiens séparés, dans un esprit de sain oecuménisme. » (Directoire des Évêques) Par les propos que je viens de citer, non seulement l'évêque peut s'occuper des affaires sociales, mais il doit le faire en raison des devoirs de sa charge épiscopale. Un prochain article indiquera quelques manières de le faire. Bonne semaine.

+ François Thibodeau ym

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (17 janvier 1996)